



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 941 ABROGANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
868 POUR COMBLER LE DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE
FINANCIER DE LA VILLE DE MALARTIC AU 31 DÉCEMBRE 2014 TOTALISANT LA
SOMME DE 754 135 \$

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Malartic, que le conseil de ville a adopté, lors de la séance ordinaire du **8 décembre 2020**, par la résolution 2020-12-352, le règlement ci-haut mentionné.

L'objet de ce règlement vise à abroger le *Règlement d'emprunt numéro 868 pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice financier de la Ville de Malartic au 31 décembre 2014 totalisant la somme de 754 135 \$.*

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville sis au 901, rue Royale à Malartic, du lundi au vendredi, aux heures d'ouverture du bureau.

10 décembre 2020.

M^e Kathy Gauthier
Greffière